

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Françoise MASSEI, Camille ROSSI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

3 avril 2025

Absents :

Barbara CASINI, Marina EVANGELISTI (procuration à Paul BERNARDI), Elodie MARSILJ-PELLICCIA (procuration à Camille ROSSI), Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 17 avril 2025

Secrétaire de séance : Lucette AMARO

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 16 avril 2025

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°002-008-2025 : Reports et affectation des résultats 2024 (M49)

Le compte financier unique présente un résultat de clôture de + 39 628.49 € en fonctionnement et + 51 806.78 € en investissement.

Après intégration des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2 945.26 €. Il sera couvert par un virement de la section de fonctionnement au 1068.

L'affectation des résultats à reporter sur le budget 2025 est donc la suivante :

Résultat : report n+1 et affectation	Fonctionnement 002	36 683,23
	Investissement 001	51 806,78
	Investissement 1068	2 945,26

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les résultats 2024 et leur report sur l'exercice 2025
- ✓ **REPORTE** l'excédent d'investissement à hauteur de 51 806.78 € (RI 001)
- ✓ **COUVRE** le besoin réel de financement à hauteur de 2 945.26 € (RI 1068)
- ✓ **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à hauteur de 36 683.23 € (RF 002)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA

